

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MINISTERE DU BUDGET



Le Ministre

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE MINISTRE DU
BUDGET A L'OCCASION DE LA CEREMONIE OFFICIELLE DE
PRESENTATION DU BUDGET DE L'ETAT POUR L'EXERCICE
2011 ET DES INSTRUCTIONS RELATIVES A SON EXECUTION

*****Kinshasa, février 2011*****

**Monsieur le Secrétaire Général au Budget,
Madame et Messieurs les Représentants de Partenaires
au Développement,
Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration
du Budget et des Finances,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous-Gestionnaires des
crédits,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Sous l'impulsion du Chef de l'Etat et en exécution des instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le processus d'élaboration du budget de l'Etat a connu en 2010 des innovations dans le calendrier, la méthodologie et les outils de travail qui mettent en perspectives la stratégie de réforme adoptée par le Gouvernement dans son volet consacré à la réforme budgétaire. Les premiers résultats probants de ces actions se traduisent d'une part, par le respect du délai de dépôt du projet de loi de finances à l'Assemblée Nationale, et d'autre part, par son adoption par les deux chambres, Assemblée Nationale et Sénat, avant la fin de la session budgétaire, augurant ainsi le retour à un cycle budgétaire régulier.

L'on se rappellera que c'est en plein début d'après-midi du 31 décembre 2010 que les services de la Présidence de la République ont annoncé la promulgation par le Chef de l'Etat de

la loi de finances de l'année 2011, dotant ainsi le Gouvernement de ce précieux outil dès le 1^{er} janvier.

Je saisis donc cette occasion pour présenter mes remerciements à tous ceux, de près ou de loin, ont contribué significativement à ces résultats remarquables. Je pense ici particulièrement :

- à Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat;
- à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- aux fonctionnaires et agents du Ministère du Budget et du Ministère des Finances; et
- aux fonctionnaires et agents en charge des questions budgétaires de tous les ministères dépensiers.

Pour sa part, le Ministère du Budget a édicté, également à temps, les instructions relatives à l'exécution de ce budget telles que contenues dans la Circulaire n°001/CAB/MIN/BUDGET/2011 du 11 janvier 2011, dont la diffusion a connu du retard suite aux impératifs d'impression de ce document en quantité suffisante pour être mis à la disposition de tous les acteurs de l'exécution du budget.

Ce qui donne tout son sens à la cérémonie de ce jour, comme l'a si bien souligné le Secrétaire Général au Budget dans son mot de circonstance. Cette cérémonie m'offre l'occasion de réaffirmer la primauté des bonnes pratiques dans l'exécution du budget tant

en dépenses qu'en recettes, de sorte à éviter des procédures non orthodoxes, notamment celles consistant à demander le paiement des dépenses par simple lettre adressée directement au Ministre du Budget ou à celui des Finances.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous-Gestionnaires des crédits,
Vous qui avez la charge de l'exécution du Budget de l'Etat
auprès des gestionnaires des crédits,**

Dès à présent, je vous demande de retenir que toute demande de dépense doit se faire par Bon d'Engagement dûment signé par le Gestionnaire attribué et saisi dans la Chaîne de la dépense par le Sous-Gestionnaire, conformément à l'instruction sur l'exécution du budget que je présente ce jour, laquelle reflète les dispositions pertinentes du manuel des procédures et du circuit de la dépense publique.

Mesdames et Messieurs,

Mon adresse de ce jour s'articule autour de trois points essentiels. Il s'agira d'abord de rappeler les grandes lignes de la politique du Gouvernement pour l'exercice 2011 telle que traduite dans le budget de l'Etat. Ensuite, je vais présenter succinctement les grandes lignes de la loi n°10/013 portant budget de l'Etat pour l'exercice 2011. Enfin, je m'appesantirai sur les mesures d'application que je viens de prendre dans la Circulaire

n°001/CAB/MIN/BUDGET/2011, afin d'assurer plus de discipline dans l'exécution du budget de l'Etat.

**Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Comme vous le savez bien, le Budget de l'Etat est l'instrument par excellence d'expression et de mise en œuvre des politiques publiques. Aussi, les processus de son élaboration et de son exécution reposent-ils sur la vision et les priorités du Gouvernement.

Le budget 2011 vise la réalisation du programme d'action du Gouvernement, primo dans le domaine politique et sécuritaire, secundo en matière économique et financière, tertio sur le plan de la reconstruction, et quarto en ce qui concerne le social.

Sur le plan politique et sécuritaire, le Gouvernement s'engage à organiser les élections générales, en vue de consolider la démocratie. A cet effet, des crédits budgétaires sont positionnés pour y faire face et assurer la sécurité sur l'ensemble du territoire. Le Gouvernement entend également soutenir le processus de décentralisation en organisant le transfert des ressources aux provinces, et en mettant en place les outils nécessaires pour accompagner l'essor des provinces, notamment les instruments de gestion financière et budgétaire, ainsi que ceux d'aménagement du territoire.

Sur le plan économique, budgétaire et financier, le Gouvernement vise la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique et la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment du plan d'action des réformes des finances publiques tel qu'il découle de la stratégie de moyen terme adoptée en 2010. A cet effet, l'administration fiscale sera appuyée pour une meilleure mobilisation des ressources internes. La gestion de la dépense publique sera renforcée, en vue d'en améliorer la qualité par l'utilisation des instruments appropriés tels que le plan d'engagement budgétaire, le plan de trésorerie et les meilleures pratiques en matière de commande publique, conformément à la loi relative aux marchés publics. L'objectif poursuivi est d'améliorer la gouvernance financière par l'atteinte des cibles quantitatives du programme économique du Gouvernement.

Sur le plan de la reconstruction du pays, le Gouvernement poursuit la réalisation de grands travaux d'infrastructures, visant à mettre en place une plateforme minimale des infrastructures de base, sur l'ensemble du territoire national, dans le cadre des cinq chantiers.

Sur le plan social, le Gouvernement maintient ses priorités dans les secteurs sociaux de l'éducation et de la santé. Concernant particulièrement le secteur de l'éducation, l'accent est mis sur la gratuité de l'enseignement de base en visant les classes de premier degré du primaire à travers notamment la dotation des frais de fonctionnement aux écoles et la mécanisation de 26.000 nouvelles unités. Dans le secteur de la santé, le renforcement du

système de santé passe par la réhabilitation et l'équipement des formations sanitaires, le renforcement des capacités du personnel soignant et l'approvisionnement régulier en médicaments essentiels.

**Monsieur le Secrétaire Général au Budget,
Madame et Messieurs les Représentants de Partenaires
au Développement,
Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration
du Budget et des Finances,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous Gestionnaires des
crédits,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Sur le plan macroéconomique, le Gouvernement entend réaliser une croissance économique de 6,8%, avec un objectif d'inflation de 9,9% et un taux de change moyen de 961,6 FC le dollar américain.

Sur la base de ces indicateurs, le budget de l'Etat 2011 que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui titre, en recettes et en dépenses, à **6.746,3 milliards de FC**. Il accuse un taux d'accroissement de **20,1%** par rapport à 2010 évalué à **5.607,5 milliards de FC** et représente **49,2%** du PIB.

En ce qui concerne les recettes, elles sont constituées de **3.285,0 milliards de FC** des recettes internes du Pouvoir central soit 45,5% des recettes totales, **3.011,6 milliards de FC** des recettes extérieures soit 44,6% des recettes totales et **449,7 milliards de FC** des recettes propres des Provinces représentant 9,9% de recettes totales.

Quant aux dépenses, elles sont réparties de la manière suivante : **262,8 milliards de FC** au titre de remboursement du principal de la dette publique, soit 3,9% des dépenses totales; **381,9 milliards de FC** de Frais financiers représentant 5,7% des dépenses totales. Les crédits des dépenses salariales s'élèvent à **1.215,4 milliards de FC**, soit 18,0% des dépenses totales et ceux destinés aux dépenses des biens et matériels, ainsi qu'à celles des prestations diverses sont arrêtés respectivement à **99,9 milliards de FC et 204,0 milliards de FC**. Les crédits ouverts au titre des dépenses de transferts et interventions de l'Etat, notamment les transferts aux provinces, s'élèvent à **1.605,3 milliards de FC** et ceux consacrés aux dépenses d'équipement sont fixés à **894,9 milliards de FC**, soit 13,3% des dépenses totales. Quant aux dépenses de construction, réfection, réhabilitation, addition d'ouvrages et d'édifices, acquisition immobilière, les crédits y relatifs sont arrêtés à **2.082,2 milliards de FC**, ce qui représente 30,9% des dépenses totales.

**Monsieur le Secrétaire Général au Budget,
Madame et Messieurs les Représentants de Partenaires
au Développement,
Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration
du Budget et des Finances,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous Gestionnaires des
crédits,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

Je voudrais insister sur le fait que le budget 2011 est le premier budget post I-PPTE. Aussi, les principes directeurs relatifs à son exécution tirent-ils leur substance des orientations du Chef de l'Etat et des directives du Premier Ministre lors de l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative renforcée en faveur des Pays Pauvres très Endettés.

Ces orientations s'articulent autour de trois axes majeurs à savoir :

- Le maintien de la même rigueur, de la même discipline, du même sens de responsabilité, bref de la même discipline budgétaire qui a permis le franchissement du point d'achèvement de l'Initiative-PPTE;
- La mobilisation accrue des ressources intérieures pour continuer à financer le vaste programme de reconstruction du pays;

- La politique d'endettement responsable privilégiant le financement concessionnel des projets destinés aux secteurs créateurs des richesses ou ayant un impact social avéré, en vue d'éviter que le pays retombe dans les erreurs du passé qui l'ont amené sous le joug du fardeau de la dette.

Dans le respect de ces orientations, la stricte observance des instructions relatives à l'exécution du Budget de l'Etat contenues dans ma Circulaire n°001/CAB/MIN/BUDGET/2011 du 11 janvier 2011 s'avère obligatoire.

Mesdames et Messieurs,

Cette circulaire trace le cadre réglementaire de l'exécution du Budget de l'Etat de l'exercice en cours. Elle rappelle les principes généraux d'exécution du budget et précise les procédures budgétaires avant d'énoncer des instructions spécifiques aux dépenses. Ces instructions visent à contribuer davantage à la traçabilité dans la mobilisation accrue des ressources budgétaires et à un meilleur encadrement des dépenses publiques.

Je voudrais partager avec vous certaines de ces mesures que je juge utiles pour plus de discipline dans l'exécution du budget.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous Gestionnaires des crédits,**

Dans le souci d'améliorer l'encadrement et la traçabilité des ressources budgétaires, une attention particulière sera accordée à l'enregistrement comptable des recettes exceptionnelles et des ressources provenant de nos partenaires extérieurs.

Dans la circulaire, il est donc question de séparer l'enregistrement comptable des recettes exceptionnelles des recettes courantes encadrées par la DGRAD. Ainsi, conformément à l'article 34 de la loi financière en vigueur, les différents responsables des services d'assiette dont la responsabilité est de mobiliser les recettes de l'Etat ont l'obligation d'assurer une bonne traçabilité, pour une bonne transparence, des recettes publiques.

Il est aussi question de couvrir l'enregistrement comptable des ressources extérieures des partenaires et leurs utilisations par des pièces justificatives ad hoc, de manière à les refléter dans les états budgétaires. Ce qui facilitera la publication des informations fiables, transparentes et à jour sur l'exécution du budget. Du côté de nos partenaires, il leur est recommandé de se conformer, dans la mesure du possible, aux mécanismes budgétaires et comptables de notre pays et à rendre prévisible l'aide.

Pour renforcer l'encadrement des dépenses publiques de l'Etat, j'exigerai, à chacun de vous, (1) le respect des procédures d'exécution du budget telles que prescrites par les lois et règlements de notre pays et (2) la participation active dans l'élaboration du Plan d'Engagement budgétaire de manière à assurer une mise en œuvre harmonieuse des priorités du Gouvernement confiées à vos services respectifs.

Dans la Circulaire que je présente, il est fait obligation de recourir à l'usage exclusif du Bon d'Engagement comme l'unique support pour l'engagement de toute dépense et cela doit être fait dans le respect du Plan d'Engagement Budgétaire. Il est donc formellement interdit d'engager au delà des crédits budgétaires tels qu'ouverts dans la loi des finances. Pour ce faire, en cas d'insuffisance de crédits sur une ligne budgétaire donnée, vous disposez des mécanismes prévus par la loi tels que le virement ou le transfert des crédits, au préalable, avant d'initier une dépense.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous Gestionnaires des crédits,**

Je tiens particulièrement à vous rappeler que le paiement des dépenses dites urgentes ne serait possible que si elles respectent les critères d'éligibilité définis dans le manuel des procédures et du circuit de la dépense publique tel que révisé à ce jour.

Comme vous le savez, la République Démocratique du Congo est engagée dans une vaste réforme de son système de passation

des marchés publics. A ce titre, la Circulaire précise de manière pratique les changements devant intervenir dans la procédure budgétaire en 2011.

Il faudrait noter que l'appel d'offres reste le mode par excellence d'exécution des marchés publics aussi longtemps que le montant est supérieur aux seuils rappelés dans la circulaire. Par contre, le marché dit de gré à gré est soumis à l'autorisation exceptionnelle de la Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics conformément aux conditions d'exception prévues par la loi.

Je me sens dans l'obligation de vous tenir informés que, désormais, toute allocation de deniers publics à exécuter par la Procédure de Mise à Disposition de Fonds devrait être justifiée avant toute nouvelle demande. Vous serez obligés de saisir le Bon d'Engagement de régularisation qui vous permettra de faire toute nouvelle demande.

Dans le passé, l'élaboration du Plan d'Engagement Budgétaire pour un trimestre n'appelait pas suffisamment la participation active des Gestionnaires de Crédits. Dans le souci de tenir compte des priorités des services dépensiers, les Gestionnaires de Crédits sont appelés à communiquer leurs priorités de manière précise et chiffrée. J'appelle donc à une plus grande participation de tous dans cet exercice qui nous permettra à assurer l'harmonie dans le fonctionnement de l'Etat.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous Gestionnaires des crédits,**

Dans le souci de limiter les abus observés sur certaines lignes de dépenses, la Circulaire régleme de manière claire l'octroi des avantages aux personnels de l'Etat, la gestion des missions et voyages et la gestion des frais funéraires.

En ce qui concerne les primes non permanentes, je vous exhorte donc à respecter les taux réglementaires définis dans la Circulaire et à prendre en compte les correspondances et les équivalences des grades telle que définies dans les règlements. Je rappelle particulièrement aux Contrôleurs Budgétaires que le non respect de cette disposition est un motif de rejet pur et simple du dossier de dépense.

S'agissant des missions et des voyages, je vous exhorte de vous en tenir aux informations contenues dans leur terme de référence de manière à limiter la durée, le cas échéant à la durée maximale prévue dans la circulaire, et à limiter la taille de délégation en tenant compte de l'objet de la mission, de son opportunité et surtout de la disponibilité des crédits budgétaires.

Désormais, le bon d'hébergement devrait préciser le nombre de personnes à prendre en charge par le Trésor Public et limiter les services auxquels le bénéficiaire aura droit.

Pour ce qui est des frais funéraires, la présente circulaire rétablit la charge de les exécuter au Secrétariat Général aux Affaires

Sociales par la procédure de Mise à Disposition des fonds à justifier.

**Monsieur le Secrétaire Général au Budget,
Madame et Messieurs les Représentants de Partenaires
au Développement,
Madame et Messieurs les Directeurs de l'Administration
du Budget et des Finances,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Financiers,
Mesdames et Messieurs les Contrôleurs Budgétaires,
Mesdames et Messieurs les Sous Gestionnaires des
crédits,
Distingués invités,
Mesdames et Messieurs,**

En somme, la bonne exécution du budget 2011 requiert une attention soutenue des gestionnaires sur le respect des circuits des recettes publiques, du Manuel du Circuit et des procédures d'exécution de la dépense publique, de la procédure de passation et de réception des marchés publics, du Plan d'Engagement Budgétaire ainsi que du Vade-mecum des pièces justificatives relatives à l'exécution des dépenses publiques.

Au regard des enjeux particuliers de cet exercice budgétaire, tous les acteurs financiers ont donc la lourde responsabilité de contribuer efficacement à l'aboutissement heureux du Programme du Gouvernement. Je vous invite à la discipline, à l'intégrité et au professionnalisme dans l'exécution de vos tâches respectives.

Pour ce, je mets à votre disposition la Brochure de la loi portant Budget de l'Etat pour l'exercice 2011, la Circulaire contenant les instructions relatives à l'exécution du Budget de l'Etat pour l'exercice 2011, le Plan d'Engagement Budgétaire pour le premier trimestre et l'instruction particulière sur la procédure de MAD. Ceci constitue pour tout un chacun ses instruments de travail. Que Dieu bénisse la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 04 février 2011

Jean-Baptiste NTAHWA KUDERWA
Ministre du Budget